

Ecole des Cobbers à FROMELLES
Année scolaire 2024-2025
Procès-verbal du 2^{ème} conseil d'école
Mardi 3 février 2026

Ouverture de séance à 18h15

Secrétaires : M Cany (représentant des enseignants), Mme Blondel (représentante de la mairie), Mme Wisniewki (représentante des parents élus) et Mme Willefert.

Etaient présents :

M. MASSON, Maire de Fromelles

Mme BLONDEL : élue municipale, adjointe au Maire en charge de l'école
M. PRUVOST, M. JAMEZ et M. DEFEVRE, élus municipaux, membres de la commission école

Mme NARDI, responsable périscolaire pour la commune de Fromelles

Les enseignants : Mme DERCY, Mme PARMENTIER, Mme DELEPIERRE, M CANY, Mme VANRUMBEKE et Mme WILLEFERT

Les représentants des parents d'élèves : M. VERZELEN, Mme PODDEVIN, Mme LAURENT, Mme WISNIEWSKI, M. BALLENGHIEN

Madame la Déléguée Départementale de l'Education Nationale (DDEN) : Mme HOUVENAGHEL

Etaient absents excusés :

M. TESTA, Inspecteur de l'Education Nationale.

Mme SANCHEZ : enseignante

Mme POLLET et M. FLODROPS : parents élus

Tour de table. Passage de la feuille d'émargement (**annexe 1**)

Ouverture du conseil par des remerciements aux parents élus pour leur présence ainsi que pour les questions transmises en amont du conseil d'école. Ces remontées permettent de nourrir les échanges et de répondre au mieux aux interrogations des familles.

A la question des parents élus concernant le rôle des titulaires et celui des suppléants, il est rappelé que toutes les questions sont retenues et débattues qu'elles soient posées par un parent élu « titulaire » ou par un parent élu « suppléant ». La question de la suppléance ne se poserait qu'en cas de vote pour lequel plus de 5 parents seraient volontaires pour voter. Il faudrait alors prioriser les titulaires.

Un point relatif à la communication entre les parents élus et les familles est ensuite abordé. Il apparaît que l'adresse électronique actuellement utilisée ne semble plus pleinement fonctionnelle ni suffisamment efficace.

La municipalité propose la création d'une adresse électronique dédiée, hébergée sur le domaine communal en @fromelles.fr. Le principe serait le suivant : lorsqu'une famille adresse un message à **parents-elus@fromelles.fr**, celui-ci serait automatiquement redirigé vers l'ensemble des parents élus, sans divulgation des adresses personnelles. Lors du renouvellement des représentants, il suffirait de mettre à jour la liste des destinataires du renvoi automatique.

Ce dispositif sera également utilisé pour l'envoi des convocations aux conseils d'école ainsi que pour la transmission des documents officiels.

Les parents élus ont par ailleurs exprimé le souhait de créer un groupe de discussion afin de faciliter les échanges entre eux. Celui-ci sera mis en place directement par les parents élus. Madame Laurent s'est proposée pour en assurer l'organisation.

Madame la Directrice rappelle que les parents élus disposent de la possibilité d'utiliser une salle de l'école pour organiser des réunions. Ils peuvent également communiquer auprès des familles par l'intermédiaire de documents distribués aux élèves ou par affichage sur le panneau dédié.

Afin d'améliorer encore la communication entre les parents élus et les familles, il est proposé d'organiser une réunion spécifique entre les représentants des parents et Mme Willefert.

Enfin, il est rappelé que le rôle et les champs d'action des parents élus ont été détaillés dans le procès-verbal du premier conseil d'école (cf. PV1, sur le site de la mairie, car il n'y a plus de site internet pour l'école).

1- Sécurité des établissements et PPMS :

1.1 Horaires et fermeture de grille :

Rappel : conformément aux consignes nationales de sécurité et au plan Vigipirate actuellement en vigueur (niveau « Urgence attentat » maintenu sur l'ensemble du territoire), une vigilance renforcée est demandée aux abords des établissements scolaires.

À ce titre, les mesures suivantes sont appliquées :

- Surveillance accrue des accès à l'établissement
- Limitation stricte des regroupements aux abords de l'école
- Contrôle visuel systématique des entrées
- Interdiction de stationnement prolongé devant les accès
- Signalement immédiat de tout comportement ou objet suspect aux autorités compétentes

Dans ce cadre, il est rappelé que **les grilles de l'école sont fermées à 9h00 précises**. Les élèves doivent être entrés dans l'enceinte de l'établissement et avoir rejoint leur classe à cet

horaire. Cette mesure vise à garantir la sécurité de tous et à limiter les flux aux abords de l'école.

1.2 PPMS :

Le PPMS a été présenté en détail lors du précédent conseil d'école. Il est rappelé qu'il s'agit d'un dispositif réglementaire visant à assurer la mise en sûreté des élèves et des personnels en cas de risque majeur (risques naturels, technologiques ou intrusion).

Les consignes officielles du PPMS prévoient notamment :

- Le déclenchement d'un signal d'alerte spécifique
- La mise à l'abri immédiate selon la nature du risque (confinement ou évacuation)
- La fermeture des portes et fenêtres
- L'interruption des activités
- Le regroupement des élèves dans les zones définies comme sécurisées
- Le maintien du calme et l'attente des consignes des autorités

Dans le cadre de ce dispositif, nous avons réalisés des exercices « intrusion avec confinement ».

Premier exercice : Lundi 13/10/2025 (**annexe 2**)

Les enseignants étaient informés de la date de l'exercice et des rappels avait été faits en classe sur les conduites à tenir.

L'exercice n'a pas atteint pleinement les objectifs fixés. Tous les élèves n'ont pas réussi à rejoindre un espace sécurisé dans les délais attendus et certaines portes n'ont pas été fermées à temps. Des ajustements ont été réalisés à l'issue de cet exercice afin d'améliorer la réactivité et la coordination des équipes.

Deuxième exercice : Mardi 9/12/2025 (**annexe 3**)

L'exercice s'est déroulé de manière satisfaisante. Les élèves et les personnels ont appliqué correctement les consignes. Les temps de mise en sûreté ont été conformes aux attentes.

Lors de cet exercice, la présence du **gendarme Lartigaud**, référent sécurité de la gendarmerie de La Bassée, a permis d'apporter un regard professionnel et des conseils d'amélioration.

Prochain exercice

Un nouvel exercice PPMS est prévu en **période 4**, entre les vacances d'hiver et celles de printemps. Il portera sur un **scénario d'intrusion avec évacuation**.

Cet exercice sera réalisé en collaboration avec la gendarmerie. Un nouveau référent sécurité sera désigné pour l'école à compter du mois d'avril ; sa présence permettra d'assurer la continuité du partenariat avec les forces de l'ordre.

2- Evaluations nationales :

Présentation des résultats de la deuxième phase des évaluations nationales, faisant suite à celle organisée au mois de septembre. Nous avons reçu les résultats et leurs interprétations (voir **Annexe 4**)

Cette session concerne exclusivement les élèves de CP. L'effectif total étant de **11 élèves**, il est précisé qu'une grande prudence est nécessaire dans l'analyse des pourcentages : l'échec d'un seul élève à un item représente près de 10 % des résultats.

Ainsi, pour envisager un travail spécifique à l'échelle de l'ensemble du groupe classe, un seuil d'au moins **30 % de réussite insuffisante** est considéré comme pertinent afin de justifier une reprise collective efficace. En-deçà de ce seuil, une analyse individuelle est privilégiée afin d'apporter une réponse adaptée et ciblée aux besoins identifiés.

Dans ce cadre, des dispositifs d'accompagnement sont mobilisés :

- **APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)** : temps d'enseignement en petits groupes, organisés par les enseignants les lundis et mardis de 8h00 à 9h00, visant à apporter une aide aux élèves rencontrant des difficultés ponctuelles ou à renforcer certaines compétences.
- **SRAN (Stage de Réussite aux Apprentissages Nationaux)** : dispositif proposé pendant les périodes de vacances scolaires, permettant un accompagnement renforcé en petit effectif sur des compétences fondamentales, notamment en français et en mathématiques.

2.1. Travail à mener en dictée et en étude des sons

Les résultats mettent en évidence des difficultés en dictée, notamment liées à des confusions « habituelles » entre certains sons.

Il est rappelé que les programmes de CP sont particulièrement denses et que le cycle 2 s'étend du CP au CE2. Dans cette logique de cycle, l'équipe pédagogique a fait le choix de reprendre systématiquement en début de CE1 le travail sur les sons et les confusions phonologiques pour l'ensemble des élèves.

Ce choix permet :

- de consolider les acquis dans la durée
- de ne pas générer d'inquiétude prématurée
- de consacrer davantage de temps, dès le CP, au travail de compréhension, compétence essentielle pour la suite de la scolarité

2.2 Résolution de problèmes :

Un point très positif concerne les résultats obtenus en résolution de problèmes, qui sont supérieurs à ceux des années précédentes.

Ces progrès sont à mettre en lien avec le travail mené dans l'école depuis 3 ans, suite à l'évaluation d'école. De plus, dans cette logique, le travail mené continue avec la formation des enseignants. Cette année par Mme Delepierre et Mme Willefert travaillent le mercredi matin sur l'enseignement des problèmes mathématiques avec d'autres enseignants de la circonscription. Les outils et démarches travaillés en formation ont été réinvestis en classe, ce qui semble porter ses fruits.

2.3 Calcul mental : axe de travail identifié

Les évaluations mettent également en lumière une difficulté lorsque les exercices de calcul mental proposent des opérations mêlant additions et soustractions.

Les élèves éprouvent des difficultés à « basculer » rapidement d'une opération à l'autre, ce qui rend les calculs plus lents et plus coûteux cognitivement.

Ces difficultés apparaissent relativement homogènes au sein du groupe, ce qui facilite la mise en place d'un travail collectif structuré. Ce constat permet d'ajuster les programmations de classe afin de renforcer :

- La fluidité du calcul mental
- La reconnaissance rapide des signes opératoires
- Les stratégies de calcul adaptées

Cette année, c'est Mme Parmentier qui suit la formation « calcul mental » le mercredi matin avec la circonscription. Nous savions déjà qu'un travail devait être mené dans les classes de cycle 3, nous verrons comment nous former pour le cycle 2 l'an prochain.

3- Dispositif classe ouverte

Lors du dernier conseil d'école, les parents élus avaient porté à notre connaissance l'inquiétude des familles sur les triples niveaux mis en place et sur la classe de CE2-CM1 prise en main par une enseignante qui était en maternelle les années précédentes.

- ➔ Intervention de Monsieur Cany pour présenter le fonctionnement pédagogique de sa classe à triple niveau (GS/CP/CE1).

Il précise que l'organisation mise en place vise en priorité à développer l'**autonomie des élèves**, compétence essentielle dans une classe multiniveau. Des dispositifs tels que le tutorat entre élèves sont encouragés, permettant aux plus avancés d'accompagner ponctuellement leurs camarades, dans un cadre structuré et valorisant pour chacun.

Chaque niveau bénéficie de **son programme propre**, conformément aux attendus institutionnels. Les apprentissages sont donc différenciés en fonction des objectifs spécifiques à la Grande Section, au CP et au CE1.

L'organisation de la classe repose sur une alternance entre :

- Des temps d'enseignement **dirigé**, durant lesquels l'enseignant travaille spécifiquement avec un niveau donné ;
- Des temps de travail **en autonomie** pour les autres élèves.

Il est précisé que ces temps autonomes ne constituent pas des moments d'inactivité : les élèves disposent de consignes claires, d'outils adaptés et d'activités structurées leur permettant de rester pleinement engagés dans les apprentissages. Cette organisation favorise la responsabilisation, la concentration et la capacité à travailler de manière indépendante.

Monsieur Cany souligne que ce fonctionnement, progressivement installé en début d'année, permet aujourd'hui un climat de classe serein et propice aux apprentissages.

Dans le cadre des inquiétudes énoncées, l'école a aussi décidé de mettre en place le dispositif « classe ouverte aux parents ». (voir annexe 5).

Ce dispositif consiste à permettre aux parents d'élèves de **venir ponctuellement, sur des créneaux définis, observer la vie de la classe en situation réelle d'enseignement**. L'objectif principal est de renforcer les liens entre l'école et les familles en donnant aux parents une meilleure compréhension du fonctionnement pédagogique quotidien, des méthodes utilisées, des activités réalisées et des attentes éducatives vis-à-vis des élèves. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de transparence et de coéducation entre l'équipe éducative et les familles.

Dans la pratique, les parents sont invités à observer **sans intervenir dans le déroulement normal de la classe**, en respectant le cadre pédagogique et en restant discrets, afin de ne pas perturber les apprentissages des élèves. Ces visites peuvent avoir lieu par petits groupes ou individuellement, selon les modalités définies en amont, et sont encadrées par la direction et les enseignants pour assurer le respect des règles de sécurité et de fonctionnement. Une charte est mise en place avec les attendus de comportement des parents.

Les objectifs poursuivis par ce dispositif sont notamment :

- Permettre aux parents de **mieux connaître les pratiques pédagogiques** mises en œuvre au quotidien
- Rendre **plus lisibles les attendus scolaires et les modalités d'apprentissage** pour les familles
- Favoriser une **compréhension mutuelle entre parents et enseignants**, ce qui peut contribuer à apaiser d'éventuels malentendus
- Valoriser la réussite et les progrès des élèves à travers le vécu quotidien de la classe

Un premier bilan des classes où cette démarche a été expérimentée met en avant **l'intérêt manifesté par les parents** pour cette ouverture sur la vie de la classe et la qualité des échanges qui peuvent en découler. Des créneaux et modalités seront précisés directement sur l'ENT des classes concernées : celle de Mme Delepierre et celle de Mme Willefert.

4- Projet de 1^{ère} scolarisation et accueil des TPS

L'accueil des **Très Petites Sections (TPS)** s'inscrit dans le cadre des textes officiels du Ministère de l'Éducation nationale, notamment :

- Le code de l'éducation (article L.113-1), qui prévoit que les enfants peuvent être accueillis à l'école maternelle dès l'âge de deux ans révolus, dans la limite des places disponibles et selon un projet pédagogique adapté
- Les programmes de l'école maternelle publiés au Bulletin officiel de l'Éducation nationale
- Les circulaires relatives à la scolarisation des enfants de moins de trois ans, qui précisent les conditions d'un accueil spécifique, progressif et adapté aux besoins des jeunes enfants.

La scolarisation en TPS concerne les enfants de deux ans révolus. Elle n'est **pas obligatoire** et repose sur un projet pédagogique spécifique, prenant en compte les besoins physiologiques, affectifs et langagiers des enfants de cet âge. **Voir annexe 6**

À l'inverse, les enfants inscrits en **Petite Section (PS)** sont désormais soumis à l'**obligation d'instruction à partir de trois ans** (loi pour une école de la confiance, 2019). Leur fréquentation est donc obligatoire, sauf instruction en famille déclarée selon les modalités réglementaires.

Les principales différences entre TPS et PS sont les suivantes :

- **Caractère obligatoire :**
 - TPS : scolarisation facultative.
 - PS : instruction obligatoire dès trois ans.
- **Aménagement du temps scolaire :**
 - TPS : possibilité d'adaptation du temps de présence (progressivité, temps partiel).
 - PS : fréquentation régulière attendue.
- **Projet pédagogique :**
 - TPS : accueil centré prioritairement sur la socialisation, le langage, la sécurisation affective et la découverte progressive du cadre scolaire.
 - PS : entrée plus affirmée dans les apprentissages du cycle 1.

Dans le cadre de l'accueil des élèves de TPS, une organisation spécifique a été mise en place.

L'enseignante, Mme Dercy, a reçu les parents individuellement au mois de décembre, lors de rendez-vous de 30 minutes, de 16h00 à 16h30. Ces temps d'échange ont permis :

- Aux enfants de découvrir la classe en présence des élèves déjà scolarisés ;
- Aux parents de poser leurs questions et de prendre connaissance du fonctionnement de la classe.

Sur les 8 TPS inscrits, 6 ont intégré la classe au mois de janvier. Ils sont actuellement scolarisés à temps plein, toute la journée.

L'adaptation des élèves est jugée positive. Les habitudes de classe sont désormais installées et les enfants ont trouvé leurs repères.

L'effectif actuel de la classe est de 31 élèves.

Les élèves de PS et de MS avaient été informés en amont de l'arrivée des nouveaux camarades. Les TPS ont été présentés à la classe lors de la visite avec leurs parents, ce qui a facilité leur intégration.

Une organisation spécifique du dortoir a été mise en place afin de permettre à l'ensemble des élèves (PS et TPS) de bénéficier de conditions de repos adaptées.

Deux ATSEM sont présentes auprès de la classe sur l'ensemble du temps de présence des TPS, afin d'assurer un accompagnement renforcé, notamment lors des temps de transition, d'habillage, de passage aux sanitaires et de sieste.

Un travail spécifique est mené avec le groupe des TPS. Les activités proposées sont prioritairement centrées sur :

- Le vivre ensemble,
- L'entrée dans le langage,
- L'acquisition des premières règles de vie collective,
- Le développement de l'autonomie.

Les TPS relèvent du **cycle 1 (cycle des apprentissages premiers)**, dont les programmes définissent cinq grands domaines d'apprentissage :

1. Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
2. Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
3. Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
4. Construire les premiers outils pour structurer sa pensée
5. Explorer le monde

Pour les TPS, la mise en œuvre des programmes se fait de manière adaptée à l'âge des enfants, avec des priorités spécifiques :

- Développer la sécurité affective et la confiance en l'école
- Favoriser la socialisation et l'apprentissage des règles de vie
- Stimuler le langage oral à travers des situations variées (comptines, albums, échanges)
- Encourager la motricité libre et les expériences sensorielles
- Installer progressivement des repères temporels et spatiaux

L'objectif principal en TPS n'est pas l'anticipation des apprentissages formels, mais la construction des bases nécessaires à une scolarité réussie en Petite Section puis tout au long du cycle 1.

5- Climat scolaire et temps de récréation

Le climat scolaire désigne la qualité de vie au sein de l'école. Il repose sur les relations entre élèves, entre élèves et adultes, ainsi que sur le sentiment de sécurité, de justice et de bien-être ressenti par chacun.

Les travaux menés par le Ministère de l'Éducation Nationale rappellent qu'un climat scolaire serein est une condition essentielle à la réussite des élèves. Un enfant qui ne se sent pas en sécurité, respecté et reconnu dans son école ne peut pas être pleinement disponible pour les apprentissages. Le bien-être, la confiance et la qualité des relations constituent donc des leviers fondamentaux pour apprendre.

Des questions ont été soulevées par des parents d'élèves à la suite de problèmes rencontrés en cour de récréation : jeux violents et jeux inadaptés ne respectant pas l'intimité de chacun.

L'équipe enseignante a pris ces situations très au sérieux. Un travail a été engagé conjointement avec le service périscolaire afin de tenir un discours commun et cohérent auprès des élèves. Il est en effet essentiel que les règles et les exigences soient partagées sur l'ensemble des temps de l'enfant.

Depuis le constat d'une recrudescence de comportements agressifs et de jeux déplacés, plusieurs mesures ont été mises en place :

- Renforcement du service de surveillance en récréation en maternelle
- Possibilité pour les élèves d'aller aux toilettes pendant le temps de classe ainsi que durant les récréations, afin d'éviter des regroupements non encadrés ;
- Fermeture des toilettes entre deux pour limiter les espaces isolés ne pouvant être surveillés directement par les adultes.

Par ailleurs, l'école a sollicité la psychologue de l'Éducation nationale ainsi que l'EMF (enseignante maître formateur) pour accompagner l'équipe dans une réflexion professionnelle autour des notions d'égalité filles-garçons et de consentement. Un travail spécifique est engagé avec les enseignants afin de renforcer les pratiques éducatives dans ces domaines.

Les parents ont exprimé des interrogations sur la manière de réagir à la maison lorsque leur enfant rapporte un jeu déplacé vécu en récréation.

Il a été rappelé l'importance d'un discours clair et ferme à la maison, en cohérence avec celui tenu à l'école. Les parents élus soulignent que les familles doivent également se montrer intransigeantes et ne pas banaliser les jeux déplacés.

Les familles concernées ont par ailleurs exprimé leur satisfaction d'avoir été informées individuellement lorsque des situations problématiques se sont produites. Elles ont également apprécié que les adultes aient été présents, aient constaté les faits et soient intervenus immédiatement.

L'idée d'organiser un temps d'échange entre parents a été évoquée.

Proposition que l'équipe mène un travail pédagogique autour de l'égalité filles-garçons, notamment à travers un projet en arts plastiques donnant lieu à une exposition des productions d'élèves ouverte aux familles.

Sur le modèle des actions menées dans le cadre de la lutte contre le harcèlement, cette exposition pourrait être accompagnée d'un temps d'intervention destiné aux familles, en présence d'un spécialiste pouvant répondre aux questions des parents.

Ce projet serait à construire en partenariat avec l'équipe enseignante et la mairie. Une réflexion est à engager rapidement afin d'envisager une mise en œuvre au mois de mai.

Les parents élus pourraient constituer un relais précieux pour mobiliser les familles autour de cet événement.

6- Projet d'école et sorties

Rappel de ce qu'est un projet d'école : il s'agit d'un document cadre, élaboré collectivement, qui décline les priorités pédagogiques et les objectifs d'une école pour une durée déterminée, en cohérence avec les attentes institutionnelles et les besoins repérés des élèves. Il s'inscrit dans le cadre des textes et instructions officielles et sert de fil conducteur aux actions éducatives et pédagogiques de l'établissement.

Chez nous, le projet d'école en vigueur a été inscrit depuis 2023, suite à l'évaluation d'école réalisée précédemment. Ce projet est présenté chaque année en conseil d'école : au 1^{er} conseil, avec un bilan des actions engagées au cours de l'année scolaire précédente, au deuxième pour faire le point sur les actions menées durant l'année scolaire en cours. C'est alors l'occasion de faire un point précis sur certains projets, portés par un enseignant référent.

Notre projet d'école s'articule autour de **trois axes prioritaires** : (**Annexe 7**)

1. **Organiser un parcours sécurisé de l'élève** pour permettre une continuité des apprentissages et la réussite de tous.
2. **Maîtriser tous les langages** pour assurer l'épanouissement de chaque élève dans chacun des domaines d'apprentissage.
3. **Inscrire notre école rurale dans une dynamique plus globale** afin de permettre à chaque élève de devenir un citoyen du monde.

Ces axes sont accompagnés d'indicateurs et d'objectifs chiffrés identiques à ceux définis dans le projet initial :

- Améliorer les compétences en **calcul et en résolution de problèmes en mathématiques**
- Améliorer la **fluence et la compréhension de texte en français**
- En transversal, **améliorer les résultats en espace et géométrie**

Remerciements aux différents partenaires pour leurs investissements précieux dans la mise en œuvre du projet d'école.

L'Association des Parents d'Élèves (APE) a notamment financé des animations dans le cadre de la **sortie scolaire de fin d'année à Lewarde**, prévue le **mardi 30 juin** : une journée ouverte à tous les élèves de l'école, avec la possibilité pour les parents qui le souhaitent d'accompagner. L'APE s'est également investie dans le projet de **classe flexible**, en finançant du mobilier durable (notamment des vélos-tablettes permettant de favoriser les apprentissages des élèves ayant besoin de bouger pour apprendre).

La municipalité a aussi apporté un grand soutien pour cette même sortie à Lewarde en finançant les transports en bus, ainsi que des investissements pour la classe flexible, avec l'achat d'un bureau pour l'enseignante ainsi que d'assises diverses (ballons, tabourets) afin de diversifier les possibilités d'assises des élèves pendant le travail. Ce matériel pourra être utilisé par d'autres classes ou sur d'autres temps (exemple : périscolaire et centres de loisirs)

Dans le cadre du volet citoyen du projet, l'école a participé au **Concours National de lutte contre le harcèlement scolaire (NAH)**. Ce concours, initié par les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, vise à sensibiliser les élèves à la prévention du harcèlement en milieu scolaire, à travers différentes catégories de productions (affiches, vidéos, textes, etc.). Mme Vanrumbeke et ses élèves de CE2-CM1 ont pris part au concours dans la **catégorie affiche**, témoignant de l'implication des élèves sur ces enjeux importants (voir **Annexe 8**).

Le projet d'école comprend aussi un **axe citoyenneté** fort, particulièrement travaillé cette année. Les élèves vont travailler sur **les élections et les modes de scrutin en France**. Les élèves de CM vont réaliser une **vidéo pédagogique** présentant le fonctionnement des différents types d'élections (scrutin direct et scrutin indirect). Ce travail s'est articulé en période 4 autour des élections municipales, puis en période 5 autour des élections sénatoriales,

avec une sortie à **Paris le 30 avril** pour visiter le **Sénat**, enrichissant ainsi leur compréhension du fonctionnement des institutions républicaines. Cette sortie se fera accompagnés par les élus du conseil municipal afin de renforcer le lien citoyen direct entre école et vie citoyenne municipale.

La **Fête de l'école aura lieu le dimanche 28 juin**, avec pour thème **l'Afrique**, dans la continuité du "tour du monde des continents" engagé il y a quelques années. Dans ce cadre, l'école a établi un partenariat avec l'association **Un enfant, un sourire**. Cette association locale, basée à Bois-Grenier, organise et participe à des événements culturels, sportifs et artistiques à destination des enfants, en particulier ceux issus de milieux défavorisés, afin de favoriser leur accès à des activités éducatives et de loisirs.

Grâce à ce partenariat, un lien est établi avec une école au **Togo**, permettant aux élèves de découvrir d'autres réalités et de développer leur ouverture sur le monde par des échanges et actions solidaires.

7- Présentation de l'APE

Rappel de ce qu'est une Association de Parents d'Élèves (APE).

Une APE est une association régie par la loi de 1901, composée de parents bénévoles, dont l'objectif est de participer à la vie de l'école et de soutenir les projets pédagogiques au bénéfice des élèves.

Elle joue un rôle essentiel au sein de l'établissement :

- Soutien financier aux sorties scolaires et projets éducatifs
- Organisation d'événements fédérateurs favorisant le lien entre les familles et l'école
- Participation à la dynamique et à la convivialité de la communauté scolaire

La présence d'une APE active constitue un véritable atout pour l'école et contribue à améliorer les conditions de réalisation des projets pédagogiques.

Madame Jennifer Laurent, trésorière de l'association, prend la parole et présente les actions menées et à venir :

- **Carnaval** : organisation d'un carnaval le mardi 10 mars, sur le temps scolaire.
- **Kermesse** : organisation de la kermesse de l'école le dimanche 28 juin.
- **Tombola** : mise en place d'une tombola lors de la fête de l'école.
- **Prochaine action** : vente de brioches au mois d'avril, au profit des sorties scolaires et des projets pédagogiques.

Madame Laurent rappelle également le besoin important de forces vives pour permettre la mise en œuvre de ces actions. Les parents actuellement investis commencent à s'essouffler. Leur engagement est conséquent : certains posent des jours de congé afin de pouvoir organiser et faire vivre ces événements.

Un appel est donc lancé à l'ensemble des familles pour rejoindre l'association ou apporter une aide, même ponctuelle, lors des différentes manifestations.

Enfin, il est précisé que le bureau de l'APE devra être renouvelé l'année prochaine, plusieurs membres le quittant en raison du départ de leurs enfants vers le collège. Une mobilisation des parents sera nécessaire afin d'assurer la continuité des actions de l'association.

8- Accueil périscolaire

Mme Charlotte Nardi, responsable du service périscolaire, prend la parole afin de présenter les actualités et évolutions du service.

- 8.1 Le **portail famille**, dont la mise en place avait été demandée lors du précédent conseil d'école, est désormais opérationnel. Après une phase de démarrage en début d'année, son fonctionnement est aujourd'hui satisfaisant. Il est rappelé aux familles l'importance d'y déposer l'ensemble des documents nécessaires, notamment les justificatifs d'absence ainsi que les informations concernant les personnes autorisées à récupérer les enfants.
- 8.2 Concernant la restauration scolaire, une demande formulée l'an dernier a également abouti favorablement : une « **commission menus** » a été mise en place et s'est réunie le mercredi 11 février. Les menus proposés par le prestataire API sont adaptés aux spécificités de notre école ; les menus affichés sont donc rectifiés manuellement sur le panneau d'information. L'ensemble des menus est consultable sur le portail famille (le site internet de l'école ayant été fermé par l'Éducation nationale). La commission menus se réunira à nouveau le mercredi qui précède les vacances de printemps. Les parents volontaires sont invités à se rapprocher de Charlotte.
- 8.3 Il est rappelé que les parents qui le souhaitent peuvent venir déjeuner une fois à la cantine afin de découvrir le fonctionnement du service et les repas proposés. Une modification a également été apportée concernant le pain : le fournisseur local est conservé, le pain reste biologique et au levain, avec désormais, deux fois par semaine, un choix de pain aux céréales.
- 8.4 En lien avec le point relatif au **climat scolaire** (évoqué ultérieurement au point 5), il est précisé que les surveillances de cour sur le temps méridien ont été renforcées. Une surveillance dite « active » est mise en œuvre : les adultes se déplacent dans la cour afin d'observer l'ensemble des espaces et d'éviter tout angle mort.
- 8.5 Concernant l'**aide aux devoirs**, il est rappelé que les familles doivent continuer à vérifier le travail le soir. En raison de l'absence temporaire de plusieurs adultes bénévoles, l'encadrement est assuré au mieux, mais ne permet pas actuellement le même niveau d'accompagnement qu'à l'ordinaire.
- 8.6 Pour le **centre du mercredi**, il est demandé aux familles d'être vigilantes lors des inscriptions et de bien cocher la case « panier repas » si l'enfant déjeune sur place le midi. Les mercredis récréatifs se passent très bien, les effectifs sont constants et le partenariat avec la commune de Aubers est bien établi.
- 8.7 Les factures du périscolaire sont éditées par la mairie et distribuées dans les classes une semaine avant leur transmission au Trésor public. En cas de question ou de difficulté, les familles sont invitées à prendre directement contact avec la mairie ou à adresser un courriel au service administratif à l'adresse suivante : periscolaire@fromelles.fr.

8.8 Enfin, un retour positif est fait concernant le **centre de loisirs de Noël**, qui a rencontré un franc succès et reçu de bons retours de la part des familles. Il sera reconduit l'année prochaine. Des ateliers autour du livre ont notamment été proposés dans le cadre du dispositif soutenu par le Centre National du Livre (CNL) et le partenariat avec la médiathèque *Le temps de Lire*.

9 Calendrier :

Rencontre avec l'auteur du livre « la Guerre des Freux » pour le cycle 3 : mars 2026

Intervention sportive pour les élèves d'élémentaire : vendredi 27/03/2026

Semaine du festival du livre : du 27/04/2026 au mardi 05/05/2026

Photographe scolaire (2^{ème} prise de vue) : lundi 11/05/2026

Semaine parcours du cœur : du 18 au 22/05/2026

3^{ème} conseil d'école : mardi 02/06/2026

Fête de l'école : dimanche 28/06/2026

Foulées des weppes : 05/07/2026

Prochain conseil d'école : mardi 2 juin

Clôture de séance : 20h15